

Texte : BO n° 3 du 16 janvier 2020 et circulaire n° 2020-002 du 15-1-2020

VADEMECUM « Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans »

Le CAP en 2 années reste la norme, mais les possibilités de CAP en 1 an et 3 ans sont élargies.

Possibilité d'une réduction à un an de la durée de formation après décision de positionnement.

Des possibilités de dérogation au principe de préparation du CAP en deux ans existent déjà pour des jeunes titulaires d'un diplôme (au minimum de niveau 3) et dispensés, à ce titre, des épreuves d'enseignement général du CAP. L'article D337-6 élargit ces possibilités de CAP en 1 an, pour des publics moins bien définis :

_ jeunes issu-es de première ou terminale professionnelle, technologique ou générale motivé-es pour obtenir un CAP ;

_ jeunes sorti-es du système scolaire sans qualification en retour en formation.

La circulaire parle de « *jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un niveau scolaire soutenu* » qui peuvent également bénéficier de cette durée de formation réduite.

Possibilité d'allongement d'un an de la durée de formation après décision de positionnement.

La décision de positionnement allongeant le parcours de formation intervient après avis de l'équipe pédagogique rendu au dernier conseil de classe de fin de première année de formation.

Le recteur prend alors une décision de positionnement.

Selon la circulaire, il *"ne s'agit pas davantage d'un doublement de la deuxième année du parcours de formation. Ce parcours correspond à une organisation pédagogique adaptée permettant une progression régulière de l'élève en vue de l'obtention du CAP en fin de troisième année de préparation."* Sauf, qu'en l'absence de classes ou dispositifs dédiés, il s'agit de fait d'un redoublement.

La circulaire prévoyait que le recteur pouvait décider d'une éventuelle allocation de moyens. Le vademecum alors qu'il reconnaît déjà la forte hétérogénéité des classes de CAP, affirme « *Il n'est pas envisageable de regrouper les élèves en fonction de la durée de leur parcours. En effet, d'une part, l'hétérogénéité s'avère être un levier pédagogique fort, d'autre part, la durée n'est pas figée dès l'entrée en formation. (...). Il est donc indispensable de constituer les groupes d'élèves en donnant le plus de souplesse possible à l'organisation* ». Le CAP 3 ans est donc un redoublement qui ne dit pas son nom. L'hétérogénéité des publics accueillis dans les classes de CAP risque de se trouver aggravée par le mixage des apprenti-es et des scolaires, mais aussi par un mixage des durées de formations.

L'examen est effectué :

_ en deux temps : pour une partie des épreuves au cours de la deuxième année de préparation au diplôme et pour l'autre partie au cours de la troisième année.

_ il y a possibilité d'une présentation de toutes les épreuves en troisième année (dérogation individuelle par le recteur).



L'avis de la CGT : La CGT était opposée à la généralisation du Bac pro 3ans et revendique des parcours diversifiés.

Il n'y aura pas de moyens pour des classes de CAP 1 an ou 3 ans. Il y a donc un risque d'un mixage des durées, en plus du mixage des publics (scolaires-apprentis) dans les classes. Cela fragilise également les CAP en 3 ans qui existent dans certains EREA. Le risque de cohabitation, dans la même classe, d'élèves avec différents rythmes d'examens alourdira la charge de travail.